



Un établissement public
au cœur de la ressource

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél : 04.42.56.64.86

Mail : contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le **21 JUIN 2022**
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Délibération de principe sur la révision à mi-parcours du Contrat de nappe de la Crau – phase 2	N° 11/22	17/06/2022

Fait à Istres le **21 JUIN 2022**

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

Sous-Préfecture d'Istres
(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture)

23 JUIN 2022
Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°11/22

Objet de la délibération : Délibération de principe sur la révision à mi-parcours du Contrat de nappe de la Crau – phase 2

L'an deux mille vingt-deux
et le dix-sept juin
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Monsieur Vincent BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Xavier DUFOUR, Monsieur Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

➤ Membres à voix consultative :

néant

➤ Procuration :

*Monsieur Oliver MICHEL à Monsieur Jean-Pierre FRICKER
Monsieur Pierre RAVIOL à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET*

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 16
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 18

Secrétaire de séance : M. Daniel HIGLI

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

Dans le cadre de ses missions statutaires, le SYMCRAU assure notamment une coordination entre les différents acteurs du bassin versant visant à promouvoir une gestion globale et concertée de la nappe de

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 av. du Tubé - 13800 ISTRES

Tél. 04.42.56.64.86 | contact@com | www.symcrau.com |



Crau et des milieux aquatiques associés. Il est apparu indispensable au SYMCRAU de s'engager dans une démarche partenariale afin de préserver la ressource en eau, à travers l'élaboration d'un contrat de nappe lancé en mai 2013.

Après un processus de concertation locale active, 62 structures ont signé le Contrat de nappe de la Crau le 30 janvier 2017 s'articulant autour des cinq grands enjeux du contrat :

- Volet A : Eau & Aménagement de l'espace : Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau pour le maintien des usages et des milieux humides.
- Volet B : Quantité : Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux humides.
- Volet C : Qualité : Garantir le bon état qualitatif de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides.
- Volet D : Gouvernance : Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de Crau : solidarité, gestion concertée, anticipation.
- Volet E : Communication et Sensibilisation : Cultiver et ancrer l'identité de la Crau.

Le programme prévisionnel comportait, en première phase, près de 70 actions programmées entre 2016 et 2019, 20 maîtres d'ouvrages pour environ 9.2 millions d'euros financés à 48% par l'Agence de l'Eau, 4% par la Région Sud, 13% par le département des Bouches du Rhône et 35 % par les 20 maîtres d'ouvrage.

Un bilan à mi-parcours a mis en exergue un taux de réalisation de 14% en nombre d'actions et de 27% concernant la réalisation financière (bilan des actions terminées).

En quelques chiffres, le bilan mi-parcours se résume ainsi :

- 9 actions réalisées pour 3 M€
- 33 actions en cours de réalisation pour 7,7 M €
- 12 actions reportées à la 2ème phase pour 418 740 €
- 11 actions 209 150 € abandonnées

Aujourd'hui le SYMCRAU poursuit son élaboration en engageant la seconde phase du contrat de nappe, via un nouveau programme d'actions prévu pour une mise en œuvre 2022-2024. Celui-ci comporte 46 actions (Volet A : 4 actions, Volet B : 13 ; Volet C : 8 ; Volet D : 8 : Volet E : 13), 13 maîtres d'ouvrage, pour un montant global prévisionnel d'environ 17.2 M€ euros.

Ce montant important s'explique principalement par l'inscription au contrat de nappe d'actions petit cycle réalisées notamment par les délégataires (AEP et assainissement) d'un montant important.

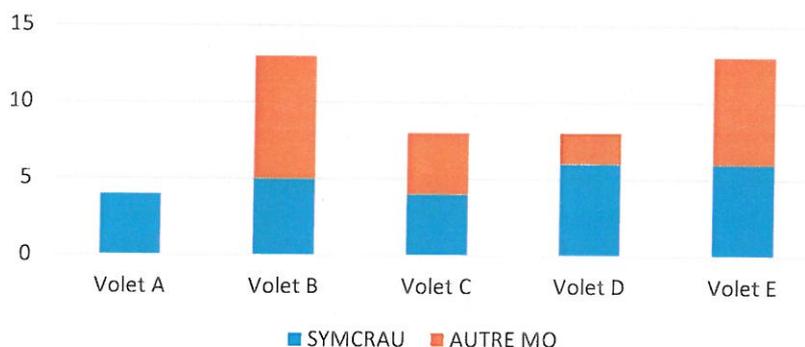
Cette seconde phase porte particulièrement l'ambition de développer le volet E « Sensibilisation », n'ayant pas pu se concrétiser lors de la première phase par manque de ressources humaines.

La répartition du nombre d'actions de la seconde phase et des montants provisoires par volet est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

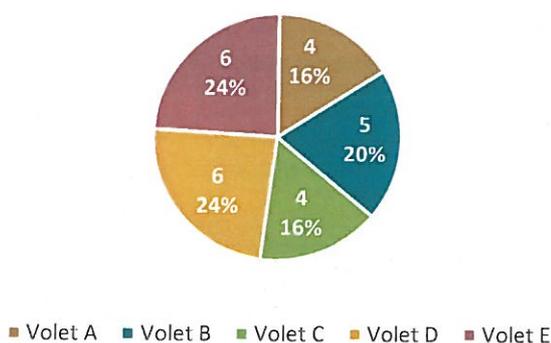
Volet	Nombre d'action	Montant prévisionnel HT	Part financière du contrat %
Volet A	4	41 400 €	0,23
Volet B	13	12 160 265 €	68,94
Volet C	8	4 616 740 €	26,17
Volet D	8	466 560 €	2,65
Volet E	13	353 214 €	2

54 % des actions envisagées (soit 25 actions) seront portées par le SYMCRAU (seul ou en association avec d'autres partenaires), et 46 % par d'autres maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Répartition du nombre d'actions par volet et type de maître d'ouvrage



Répartition par volet des actions envisagées par le SYMCRAU (en nombre d'actions)



Le programme d'actions intègre également les projets d'autres acteurs du territoire, à savoir :

- des communes et leurs regroupements tels que la Métropole Marseille Provence et la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- des acteurs agricoles tels que la Chambre d'Agriculture 13/OUGC
- les Parcs Naturels Régionaux (Camargue),
- des acteurs de la protection de l'environnement (Institut Ecocitoyen) et de l'éducation à l'environnement (CPIE du Pays d'Arles),
- un organisme de recherche : Montpellier Supagro (Domaine du Merle) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA.

La liste des actions sous maîtrise d'ouvrage du SYMCRAU est jointe en annexe.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la délibération de principe sur la révision à mi-parcours du Contrat de nappe de la Crau phase 2 et sur le contenu du programme d'actions, en particulier celles sous maîtrise d'ouvrage du SYMCRAU dont la liste est annexée,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE

Volet A

Liste des actions prévisionnelles sous maîtrise d'ouvrage du SYMCRAU (sous réserve de validation des financements par l'Agence de l'Eau, Région et Département)

Action	Intitulé	Type d'action	Total (HT)	2022	2023	2024
A1-2	Stratégie foncière pour la préservation de nappe de la Crau	Etude	6 000 €			
A2-3	Atlas cartographique de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère de la Crau	Etude	7 000 €			
A3-2	Compensation expérimentale d'un aménagement local (ZAC Péronne)	Etude	4 080 €			
A3-3	Accompagner l'aménagement du territoire pour réduire et compenser les impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques	Animation				
Total			17 080 €			

Volet B

Action	Intitulé	Type d'action	Total (HT)	2022	2023	2024
B1-1	Modélisation	Etude	32 000 €			
B1-2	Suivi piézométrique patrimonial de la nappe de la Crau	Suivi	55 500 €			
B3-4	Etude de caractérisation des ressources en eaux souterraines profondes de la Crau	Etude	418 666 €			
B4-2	Réalisation d'une étude Economique et Financière de Scénarios Alternatifs de la plaine de la Crau en 2050 (EFSA)	Etude	93 600 €			
B4-3*	Payments pour Service Environnementaux (PSE) des agriculteurs engagés pour l'eau et la biodiversité	Animation	2 547 139 €			
Total (sans PSE)			599 765 €			

*Action financée hors contrat de nappe